

RÉUSSIR SON INTRODUCTION EN BOURSE

24.

Léa Millepora dirige depuis quelques années une entreprise florissante d'équipement de sport de haut niveau. Elle décide de procéder à une introduction en Bourse. Une telle opération apportera de nombreux avantages à la jeune entrepreneuse, à condition de bien connaître les facteurs clés de succès.

1. Financer la croissance, changer d'échelle

Après une étude des différentes opérations possibles, l'introduction en Bourse (IPO en anglais) apparaît à Léa comme la meilleure voie pour valoriser et développer le plein potentiel de son entreprise. C'est un véritable changement d'échelle. Ainsi, en levant des fonds via l'ouverture de son capital, Léa Millepora aura les moyens de renforcer la structure financière de sa société et d'en financer sa croissance interne ou externe. Autres avantages importants induits par l'opération : l'entreprise va augmenter sa visibilité, renforcer son attractivité et sa crédibilité auprès de ses partenaires, des talents qu'elle souhaite recruter et du public...

2. Se coter sur un marché à l'issue d'un processus exigeant

Il existe un marché adapté à chaque taille de société. Les sociétés valorisées au-delà de 150-200 M€ se cotent plutôt sur le compartiment B (voire A pour les plus grosses) d'Euronext alors que celles de taille inférieure comme celle de Léa Millepora ou les valeurs de croissance iront davantage sur Euronext C ou Euronext Growth (lire notre infographie dédiée aux compartiments Euronext). Les exigences réglementaires de l'IPO permettront aux nouveaux actionnaires de fonder leur décision d'investissement sur la base d'une information exhaustive et d'un processus juridique sécurisé.

3. Réussir la préparation

Une IPO réussie se prépare bien en amont et requiert une équipe dédiée dotée de multiples compétences : banquiers, avocats, commissaires aux comptes, agence de communication financière... Leur expérience et leur reconnaissance sur la Place constitueront des atouts supplémentaires.

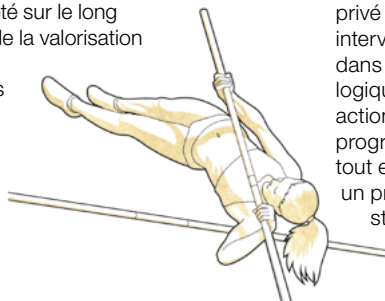
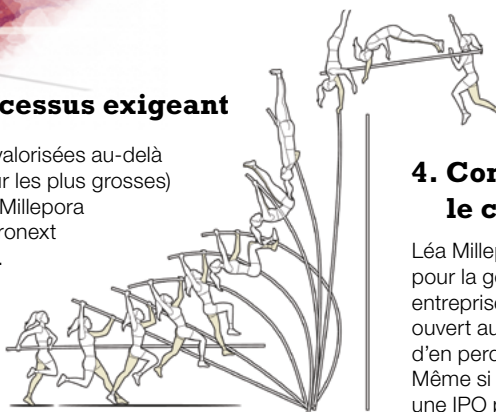
Ils aideront notamment Léa Millepora à rassembler tous les éléments qui sauront convaincre les investisseurs.

L'« equity story » devra permettre de mettre à l'évidence la capacité de la société à se développer sur la base d'une croissance significative et rentable sur les prochaines années et la qualité du management pour développer la société sur le long terme. Un aspect de long terme essentiel à considérer lors de la valorisation de la société : le cours d'introduction devra être en effet crédible et raisonnable, afin que la hausse future du cours reflète celle des performances de la société.

Une valorisation excessive lors de l'IPO risque d'entraîner une baisse significative en cas de non atteinte des objectifs de la société. Dernier aspect à considérer, le contexte de marché : il peut être judicieux de décaler parfois un projet d'IPO en cas de contexte défavorable.

4. Conserver le contrôle

Léa Millepora s'inquiète cependant pour la gouvernance de son entreprise : une fois le capital ouvert aux actionnaires, elle craint d'en perdre en partie le contrôle. Même si cela semble paradoxal, une IPO peut en réalité lui permettre de conserver plus facilement le pouvoir. En effet, grâce à l'attribution de droits de vote doubles aux actionnaires historiques, la fondatrice disposera d'une plus grande liberté de gestion sur sa société une fois cotée que si un fonds privé d'equity, souvent plus interventionniste, était entré dans le capital. Dans cette même logique, une IPO permet aux actionnaires historiques de céder progressivement leurs actions tout en gardant la main, dans un premier temps, sur le contrôle stratégique et opérationnel.



Les informations communiquées dans ce document le sont à titre purement informatif et n'ont pas de valeur contractuelle. Le contenu de cette page ne doit pas être considéré comme une sollicitation, un conseil en investissement ou une recommandation. Le produit cité peut présenter divers risques, impliquer une perte potentielle de la totalité du montant investi et n'être en conséquence réservé qu'à une certaine catégorie d'investisseurs et/ou n'être adapté qu'à des investisseurs avertis et éligibles à ce type de produit. Les informations présentées ci-dessus ne constituent pas un conseil juridique, fiscal ou comptable. Pour plus de détail concernant les risques et avant tout investissement, consultez la documentation juridique du produit (document d'information clé pour l'investisseur et le règlement du fonds).

Nous vous invitons à prendre contact avec votre interlocuteur commercial/banquier privé pour vérifier si ce produit correspond à vos besoins et s'il est adapté à votre profil investisseur.

Swiss Life Banque Privée ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision d'investissement prise sur la base des informations présentées dans cette newsletter.